



### ARBITRAGE CONCERNANT LE PORT DE LA BARBE

Nous avons eu une première journée d'audition le 17 octobre 2018 et l'arbitre nous a référés en médiation. Il s'agit d'une procédure différente avec une avocate qui agit aussi comme arbitre à l'occasion. La médiation a eu lieu le 12 avril 2019 et s'est conclue par une entente avec la partie patronale. À ce sujet, la directive qui a trait à l'apparence a été modifiée et acceptée par l'APPQ. Il y a eu un règlement confidentiel pour chacun des griefs des membres concernés qui a été entériné par le Comité paritaire et conjoint le 19 février 2020. Le tout s'est donc conclu à l'avantage des membres.

Alphée Simard

Vice-président en Santé et sécurité au travail  
et aux ressources matérielles